

LES PARTENAIRES

CNR

Concessionnaire du Rhône et aménageur des territoires, CNR, la Compagnie Nationale du Rhône, est le premier producteur français d'énergie 100 % renouvelable issue de l'eau, du soleil et du vent. Nous nous distinguons par un modèle industriel d'intérêt général qui place la valorisation des territoires au centre de notre stratégie. Depuis 2004, nous sommes engagés dans des plans de Missions d'Intérêt Général qui visent, entre autre, à transmettre aux générations futures un fleuve et un territoire valorisé.

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, chargé de gérer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers et le réinvestit auprès des maîtres d'ouvrages (collectivités, industriels, agriculteurs et associations) pour restaurer le fonctionnement naturel des rivières et la biodiversité aquatique. L'agence finance depuis 20 ans la restauration écologique du fleuve Rhône, dont l'amélioration du passage des barrages par les poissons.

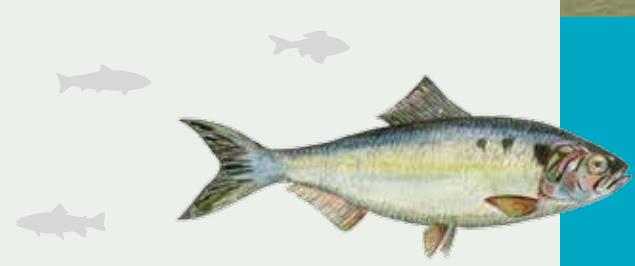
PLAN RHÔNE

Le plan Rhône est un projet de développement durable partagé et porté par un partenariat unique. En effet, dix partenaires (l'Etat et ses établissements publics, les régions, la CNR et EDF), avec le soutien financier de l'Europe, se sont mobilisés pour labelliser et financer les projets de développement durable autour du Rhône et de la Saône, portés par les collectivités, les associations et les entreprises des territoires.

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Face au changement climatique qui s'accroît et notamment sur les rives de la Méditerranée, la Région Sud a décidé sans attendre, de fédérer les énergies, en adoptant un plan climat comportant 100 initiatives parmi lesquelles celle de protéger, restaurer et valoriser la biodiversité des rivières (mesure 68). C'est dans ce cadre, que l'action de la Région s'inscrit et qu'elle a apporté une aide de 1204000 € à la Compagnie Nationale du Rhône sur le volet qualité ressource en eau et biodiversité du Plan Rhône.

La Région a demandé en juin 2017 à l'Etat une délégation de mission sur l'animation et la concertation dans le domaine de la ressource en eau et des milieux aquatiques l'eau [article 12 de la loi NOTRe] dont le décret devrait paraître courant 2018. Ainsi, la Région, en prenant appui sur les acquis des politiques déjà développées, de sa présidence de l'instance de gouvernance régionale de l'AGORA et de son rôle d'autorité concédante des ouvrages hydrauliques concédés à la Société du Canal de Provence, renforce son positionnement institutionnel et sa capacité d'actions dans un domaine qui devient un enjeu stratégique pour l'économie régionale.



PASSE À POISSONS

de SAUVETERRE

OUVRIRE LA VOIE

AUX POISSONS

MIGRATEURS

GRAPHISTAR 05/2018 - Crédits photos: Juan Robert, photothèque CNR



La passe à poissons de Sauveterre est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage pour le fleuve Rhône avec le Fonds Européen de Développement Régional



UN OUVRAGE EXCEPTIONNEL



POURQUOI UNE PASSE À POISSONS À SAUVETERRE ?

Le rétablissement du franchissement piscicole répond aux exigences de la Directive cadre européenne sur l'eau de 2000 qui impose le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques.

La passe à poissons est également inscrite au Plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Rhône-Méditerranée 2004-2009 (PLAGEPOMI). Sa réalisation a été préconisée par l'Agence Française de la biodiversité.

L'accord cadre du 30 juin 2009 signé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la DREAL, l'Agence française pour la biodiversité et CNR fixe pour objectif la restauration de l'axe de circulation des grands poissons migrateurs que sont l'anguille, l'alose et la lamproie.

En effet, le barrage de Sauveterre constituait le deuxième obstacle rencontré par ces espèces remontant le Rhône. La passe à poissons de Sauveterre joue donc un rôle essentiel pour permettre aux migrateurs de recoloniser le fleuve et ses affluents.

Cette passe à poissons doit permettre de doubler les effectifs de poissons migrateurs capables de franchir l'aménagement d'Avignon.

La passe est labellisée Plan Rhône.

Maître d'ouvrage de cette opération, CNR apporte son financement, à côté de ceux de ses partenaires, au titre de ses Missions d'Intérêt Général, actions volontaires en faveur de la vallée du Rhône.

COMMENT FONCTIONNE LA PASSE À POISSONS ?

La passe à poissons de Sauveterre est la seule construite sur le cours principal du Rhône qui affiche à cet endroit un débit moyen de 800 m³/s. Les contraintes techniques liées à la puissance du fleuve confèrent à cette réalisation un caractère exceptionnel.

L'ouvrage est situé en rive droite du barrage de Sauveterre, du côté de la centrale hydroélectrique. Sa longueur totale de 200 mètres permettra aux poissons de franchir les 9,6 mètres de hauteur de chute grâce à :

- Une passe de montaison composée de 39 bassins successifs d'une longueur de 4 ou 5 mètres pour une largeur de 4,5 mètres, séparés par deux fentes verticales de 45 et 40 cm.

- Un exutoire de dévalaison

Un débit de 1 à 2 m³/s circule dans la passe. Il est complété d'un débit d'attrait de 8 m³/s pour inciter les poissons à l'emprunter. Une mini-centrale hydroélectrique turbine ce débit supplémentaire afin de limiter les pertes d'énergie renouvelable.

COMMENT MESURER SON EFFICACITÉ ?

Toutes les passes à poissons du Rhône font l'objet d'un suivi piscicole avec les Fédérations Départementales de pêche, l'Agence Française de la biodiversité et l'association Migrateurs Rhône Méditerranée. Ainsi, celle de Sauveterre est équipée d'un dispositif de comptage en continu des poissons. Les données recueillies permettront d'apprécier son efficacité et contribueront à mieux connaître les espèces migratrices.

LES PHASES DU PROJET

Études

De 2010 à 2014

Délivrance du permis de construire

Novembre 2013

Démarrage des travaux

Mai 2014

Finalisation des différents ouvrages

Avril 2015
Canaux d'aménée

Septembre 2015
Ouvrages de la prise d'eau

Février 2016
Mise en place de la conduite de jonction du canal d'aménée à la micro-centrale hydroélectrique

Mars 2016

Mise en place de la rugosité dans les bassins

Juin 2016

Bassins de la passe à poissons

Juin 2016

Gros œuvre de la micro-centrale hydroélectrique

Septembre 2016

Local de comptage

Juin 2017

Galerie collectrice

Septembre 2017

Mise en eau de la passe à poissons

Décembre 2017

Équipement en système vidéo du local de comptage

QUELQUES CHIFFRES

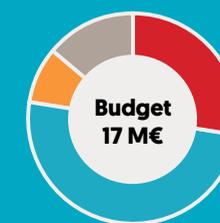
Durée du chantier: **3 ans**
Coût: **17 M€**

Longueur de la passe: **200 m**
Volume des terrassements: **25 000 m³**

Volume de béton: **4 000 t**
Nombre tonnes de palplanches: **3 000 t**



UNE RÉALISATION PARTENARIALE



- CNR **39,84 %**
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse: **41,48 %**
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur: **7,08 %**
- Europe FEDER: **11,6 %**